



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2017**

À une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mai 2017 à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 23 personnes sont présentes dans la salle.

---

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
  - a. Exercice des droits de parole du public
    - i. *Il y a eu dépôt d'une résolution du Conseil de l'alternative citoyenne pour le projet de cimetière exclusif musulman déposé par le Centre culturel Islamique du Québec (CCIQ)*
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

**ÉTUDE :**

---

- 7. SERVICE D'URBANISME**
  - a. Adoption du règlement n° 799-2017
  - b. Adoption du règlement n° 801-2017
  - c. Avis de motion règlement n° 802-2017
  - d. Adoption du second projet de règlement n° 802-2017
  - e. Adoption du règlement n° 803-2017
  - f. PIIA patrimoine – Acceptation de trois demandes
  - g. PIIA Route 273 – 492, rue Laurier
  - h. PIIA affichage – 346, Route 273
  - i. Demande d'exclusion de la zone agricole
  - j. Demande à la MRC de Lotbinière pour une modification du SADR
  - k. Autorisation affichage – 386, rue Laurier
  - l. Dérogation mineure 122 à 128, rue des Tulipes.
- 8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**
  - a. Embauche de l'équipe de coordination du Terrain de jeux, saison 2017
  - b. Embauche de l'éducatrice volante du terrain de jeux 2017
  - c. Engagement d'une coordonnatrice de soccer et d'une adjointe
  - d. Inscription à la 3<sup>e</sup> édition *du Rendez-vous des bibliothèques publiques du Québec*
- 9. SERVICE DES INCENDIES**
  - a. ...



**10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

- a. Achat d'abat-poussière
- b. Autorisation d'aller en appel d'offres pour les travaux de la rue de l'Église et rue Principale
- c. Prolongation des contrats de déneigement
- d. Contrat pour la tonte de gazon du terrain sis derrière la Maison des aînés
- e. Octroi du contrat pour le pavage 2017
- f. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- g. Mandat à Horti-Taille pour l'entretien paysager des terrains municipaux

**11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**

- a. Dépôt des états financiers et vérification comptable
- b. Réception des états financiers de l'Office municipal d'habitation et de la Corporation des aînés
- c. Point d'information : Dépôt de l'état comparatif

**12. ADMINISTRATION**

- a. Adoption du règlement n° 804-2017 décrétant les heures d'ouverture de la piste de motocross 911 X-PARK pour la saison 2017
- b. Annulation d'une promesse d'achat et de vente - 107, rue des Orchidées
- c. Acceptation d'une promesse d'achat et de vente - 107, rue des Orchidées
- d. Autorisation d'aller en appel d'offres pour la démolition du 62, rue de l'Église
- e. Embauche d'une employée comme secrétaire-administrative
- f. Achat de cartes pour le Souper méchoui des Chevaliers de Colomb
- g. Inscription à la Classique de golf des Étoiles 2017

**13. AGENDA POLITIQUE**

- a. Nomination du Maire suppléant

**14. VARIA**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

17192-05-2017  
point no 4

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

---

17193-05-2017  
point no 5

**ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

---



### Salaires bruts payés - Avril

Bernard Ouellet	2 702,78 \$
Léopold Rousseau	982,84 \$
Jean-Pierre Lamontagne	982,84 \$
Jonathan Moreau	982,84 \$
André Sévigny	982,84 \$
Julie Rousseau	982,84 \$
Alexandre D'Amour	982,84 \$
Martine Couture	6 410,88 \$
Cathy Bergeron	5 189,76 \$
Martin Miller	3 754,92 \$
Renault Lepage	6 042,01 \$
Dany Lamontagne	5 313,57 \$
Pascale Lemay	3 935,56 \$
<b>Membres du conseil et cadres :</b>	<b>39 246,52 \$</b>
<b>Employés voirie et bureau :</b>	<b>47 855,61 \$</b>
<b>Service de sécurité incendie :</b>	<b>18 961,91 \$</b>
<b>Bibliothèque et brigadières :</b>	<b>4 383,31 \$</b>
<b>Personnel de la SAAQ :</b>	<b>8 100,48 \$</b>
<b>Employés du Centre multifonctionnel :</b>	<b>3 893,06 \$</b>
<b>Total des salaires bruts payés pour avril 2017 :</b>	<b>122 440,89 \$</b>

### Comptes payés - Avril

Hydro-Québec	Éclairage public	6 882,30 \$
Produits Suncor	Essence & diesel	2 946,36 \$
127e Groupe Agapogil	Subvention 2017	1 750,00 \$
Sonic Propane	Propane salle communautaire	773,41 \$
SAAQ	Immatriculation du balai	427,38 \$
Mathieu Hébert	Fête des Neiges	500,00 \$
Marc Dumais	Remboursement de taxes	145,73 \$
Gaz Métropolitain	Gaz - caserne	521,76 \$
Construction Laroche SE inc.	Remb. dépôts certificats de localisation	400,00 \$
Constructions Carrier & Rancourt inc	Remb. dépôts certificats de localisation	400,00 \$
Gaston Côté	Remb. assurances collectives	118,72 \$
Lucie Boilard	Remb. assurances collectives	42,96 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remises gouvernementales	14 335,63 \$
Hydro-Québec	Électricité	6 928,66 \$
Bell Mobilité	Cellulaires	993,27 \$
Télus	Bibliothèque	57,43 \$
Ministre du Revenu du Québec	Frais de pénalité	929,58 \$
Ministre du Revenu du Québec	Frais de pénalité	113,55 \$
Ministère du Revenu Québec	Registre des entreprises	34,00 \$
Postes Canada	Apollinairois pour commerces	34,65 \$
Vidéotron	Services Vidéotron	91,19 \$
Construction Maurice Bilodeau	Remb. dépôt certificat de localisation	200,00 \$
Hydro-Québec	Électricité	11 011,63 \$
CARRA	Remise d'avril 2017	1 364,88 \$
Constructions S. Marcoux inc.	Remb. dépôts certificats de localisation	1 200,00 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 049,75 \$
Telus	Bibliothèque et cellulaires	1 048,67 \$
Receveur général du Canada	Remises gouvernementales	13 505,47 \$
Ministère du Revenu Québec	Remises gouvernementales	19 564,47 \$
Interfas	Cotisation d'avril	7 691,21 \$
Info Page	Téléavertisseurs	239,73 \$
Syndicat des Métallos	Remise d'avril 2017	747,80 \$
<b>Total des comptes payés pour le mois d'avril 2017 :</b>		<b>98 050,19 \$</b>



## Comptes à Payer - Avril

Aerzen Canada	Inspection des soufflantes	636,96 \$
Aiguillage Rousseau	Lame pour surfaceuse et tranche à papier	71,86 \$
Allen Entrepreneurs général	Décompte no 1 - télémétrie	154 857,57 \$
Aqua Zach inc.	Pièce	13,23 \$
Areo-Feu	Protection de filet, bottes et cagoules	862,49 \$
Batteries Lotbinière	Piles	215,37 \$
Pièces d'équipement Bergor	Brosses	505,49 \$
Béton Laurier inc.	Hrs de soudure, travaux et entretien balai	4 502,34 \$
Boivin & Gauvin inc.	Contenants de mousse	472,47 \$
Bonair SD	Entretien préventif	984,77 \$
Boulons et Écrous A.M. inc.	Mèches et boulons	9,94 \$
Brassard	Papier, chaises et papeterie	1 363,16 \$
Broderie plus	Écussons	425,41 \$
Burocom	Contrat informatique	1 379,70 \$
Canac	Pièces et accessoires	151,00 \$
Pièces d'autos Carquest	Pièces pour garage	417,82 \$
Casse-Croûte Lizon enr.	Repas soirée des bénévoles	4 865,40 \$
C.E.R. Turmel enr.	Pièces et tuyaux	282,55 \$
Jolène Charbonneau	L'Heure du conte	100,00 \$
Citron Hygiène LP	Service sanitaire	744,84 \$
Florence Cloutier	L'Heure du conte	50,00 \$
Coair	Vérifications	329,65 \$
Commerçants de la Chaudière inc.	Frais de transport	14,64 \$
Conciergerie Rive-Sud	Ménage salle com. et Centre multi.	1 613,61 \$
La Coop Seigneurie	Moulures et contreplaqué	114,38 \$
Coop Unicoop	Arbres carrés	67,15 \$
Cordonnerie Touche à tout	Couvre-tout	155,15 \$
COMBEQ	Inscription au congrès 2017	678,35 \$
Marcel Croteau	Ménage de Francoeur et Hôtel de Ville	567,54 \$
Design Éclairage Québec	Lumière de rue	281,69 \$
Deschenes & fils ltée	Compteurs d'eau	691,02 \$
Dominique Lemay	Photographe - Soirée des bénévoles	300,00 \$
Kate Dubois	Remb. frais et dépenses Ohangar	30,06 \$
École Nationale des pompiers	Examens pratiques et officier, manuels	5 449,76 \$
Éditions Yvon Blais inc.	Lois aménagement et urbanisme	138,65 \$
Entreprises D. Aubin et fils	Tonte des espaces verts	2 628,00 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux	1 828,12 \$
Groupe Environex	Analyses d'eau	151,77 \$
Équipement d'incendie Rive-Sud	Surveillance et remplacement batteries	398,41 \$
Équip. incendies CMP Mayer	Ensemble de bunker	8 221,58 \$
Eurofins Environnement	Analyses aux étangs	221,79 \$
Aline Falardeau	Professeur de yoga	1 000,00 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Déneigement de mai	6 271,87 \$
Groupe Ferti	Pro-Ferti - Place Francoeur	341,48 \$
Fix Auto St-Apollinaire	Réparation F350	1 875,70 \$
Fonds d'information sur le territoire	Droits de mutation	104,00 \$
Garage G. Rousseau & fils inc.	Maintenance F250	488,84 \$
Gaston St-Pierre et ass.	Honoraires professionnels	121,30 \$
Goodyear Canada inc.	Pneus	543,60 \$
Groupe Archambault inc.	Livres - bibliothèque	39,85 \$
Johanne Henry	Remboursement cours Performance C2	82,00 \$
Hôpital vétérinaire cœur de Lotb.	Examen et sédation	84,85 \$
Marie-Josée Joule	Remboursement soccer	152,00 \$
Industrie S2S	Sacs sans fin	1 843,62 \$
Isotech instrumentation inc.	Réparer pantalon	81,69 \$
Javel Bois-Francs inc.	Hypochlorite	952,68 \$
Joli-Cœur Lacasse	Général, services juridiques et entreposage	4 592,29 \$
Lab-Eau-Sol Environnement inc.	Disques à couper	233,98 \$



Dany Lamontagne	Déverrouillage d'appareils	57,49 \$
Lawson Products inc.	Peinture	1 733,60 \$
Led Roadway Lighting Ltd	Éclairage	367,50 \$
Léopold Delisle inc.	Déneigement de mai	37 941,75 \$
Lettrage Rémi Gagné	Vinyle blanc	45,99 \$
Librairie Renaud-Bray	Livres	117,39 \$
Linde Canada	Acétylène et oxygène	82,77 \$
Location Hewitt inc.	Pompe et boyau	918,00 \$
Location LPL inc.	Pompe submersible, tuyau et adaptateur	807,37 \$
Marché Veilleux	Divers pour réunion	43,07 \$
Médias Transcontinental	Apollinairois - Publi-Sac	190,86 \$
Microtec Sécuri-T	Télésurveillance	1 349,75 \$
Martin Miller	Remboursement frais de repas	73,12 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part de mai	83 912,00 \$
Municipalité de Laurier-Station	Ajustement et quote-part de mai	6 284,78 \$
Municipalité de St-Agapit	Redevance Recyc-Québec	7 015,00 \$
Municipalité de St-Antoine	Entraide - chemin Bourret	379,05 \$
Le Cabinet de relations publiques	Consultation publique	4 971,11 \$
Nordik Sports	Ensemble de réparation	186,18 \$
Normand Côté	Divers travaux d'électricien	10 271,84 \$
Novicom	Déplacer répéteur	598,33 \$
Paysagiste 2000 inc.	Location pompe et déneigement de mai	63 589,89 \$
Pièce d'auto Alain Côté	Feu	15,98 \$
Pitney Bowes	Timbres	29,34 \$
Placide Martineau inc.	Épinette	20,28 \$
Pluritec Itée	Honoraires travaux	4 667,99 \$
Atlantis Pompe Ste-Foy	Assister Hewitt, pièces et vérifier pompe	721,24 \$
Les Productions P.S.P. inc.	Soirée des bénévoles	661,11 \$
PG Solutions	Formation Nathalie	196,61 \$
Protection incendie PC	Inspections, recharge et test	1 376,03 \$
Qualinet Environnement	Effectuer test d'humidité	316,18 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	2 164,96 \$
Réal Huot inc.	Pièces d'aqueduc et accès au puits	2 017,67 \$
Receveur général du Canada	Licence incendie	100,00 \$
Réseau biblio de la Capitale nationale	Codes à barres et rouleaux	57,03 \$
Resotel	Hébergement contrôleur	431,16 \$
Roulement Techno inc.	Roues, roulettes et chaîne	353,64 \$
Samson & frères	Nettoyer puits	16 584,81 \$
Services incentech inc.	Ensembles de valve	1 891,94 \$
Frédéric Sibomana	Activité Mandela	270,79 \$
SNC-Lavalin	Plan d'intervention	3 564,23 \$
Solu Tech	Service d'urgence	632,36 \$
Soudure J.M. Chantal inc.	Portes de plastique	80,09 \$
S-Pace Signalétique inc.	Signalisation	2 313,01 \$
La Terre de chez nous	Abonnement pour 3 ans	137,82 \$
Toshiba	Photocopieur	1 284,03 \$
Trafic Innovation inc.	Délinéateur flexible	1 172,75 \$
Transport François Dorval	Frais de transport	28,32 \$
Veolia	Égout bouché	5 915,50 \$
Wurth Canada	Pièces et accessoires	361,77 \$
Xérox	Photocopieur	209,67 \$
Yves Doyon	Formation sur la thermographie	450,00 \$
<b>Total des comptes à payer pour le mois d'avril 2017 :</b>		<b>484 566,59 \$</b>



17194-05-2017  
point no 7a

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 799-2017**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage no 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement no 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE le plan de zonage doit être révisé dans le secteur de la rue Laflamme et du prolongement de l'avenue des Générations pour être concordant avec le plan d'aménagement d'ensemble déposé par le promoteur et approuvé par le Conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 avril par Julie Rousseau, conseillère numéro 4;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement n° 799-2017 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

17195-05-2017  
point no 7b

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 801-2017**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage no 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement no 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE le plan de zonage doit être révisé sur la rue Croteau et dans le prolongement de l'avenue des Générations pour être concordant avec le plan d'aménagement d'ensemble déposé par le promoteur et approuvé par le Conseil;

ATTENDU QUE les limites des zones 186R et 197R doivent concorder avec les limites du périmètre urbain tel qu'identifié au schéma d'aménagement révisé (SADR) de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 avril par André Sévigny, conseiller numéro 5;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement n° 801-2017 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---



17196-05-2017  
point no 7c

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 802-2017**

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 802-2017 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin de modifier une norme relative à la localisation et l'implantation d'une aire de stationnement pour les habitations bifamiliales jumelées.

---

17197-05-2017  
point no 7d

### **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 802-2017**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage no 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement no 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a relevé certains problèmes d'application du règlement de zonage numéro 590-2007 relativement à la localisation et l'implantation d'une aire de stationnement pour les habitations bifamiliales jumelées;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 26 avril 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 1<sup>er</sup> mai 2017 par Jonathan Moreau, conseiller numéro 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement n° 802-2017 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

17198-05-2017  
point no 7e

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 803-2017**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite adopter un règlement autorisant l'usage "Cimetière (6242)" dans la zone 104I;

ATTENDU QU'en vertu de la loi, la Municipalité doit modifier son règlement de zonage afin de permettre l'ajout d'un usage dans une zone;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 29 mars 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné le 3 avril 2017 par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller numéro 2;



ATTENDU QUE le présent règlement a fait l'objet de demandes valides dans le délai imparti par la loi, afin qu'il soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement n° 803-2017 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

17199-05-2017  
point no 7f

### **PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE TROIS DEMANDES**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- Numéro 2017-153 pour le 88, rue Principale afin de construire une remise en cour arrière s'agençant au bâtiment principal par sa forme ainsi que par les matériaux proposés;
- Numéro 2017-154 pour le 23, rue Rousseau afin de rénover la remise existante en changeant le revêtement extérieur pour un revêtement de même type et même couleur que la résidence, changer les portes, peindre ou changer la tôle de la toiture de la remise et de la résidence de couleur rouge cerise, et refaire le recouvrement de la toiture de l'avant-toit de la résidence en bardeaux de cèdre;
- Numéro 2017-157 pour le 24, rue de l'Église afin de changer les trois fenêtres des lucarnes de même modèle et couleur que celles du rez-de-chaussée;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que les propriétés font partie du noyau villageois traditionnel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis numéro 2017-153, 2017-154 et 2017-157.

Adopté à l'unanimité

---

17200-05-2017  
point no 7g

### **PIIA ROUTE 273 – 492, RUE LAURIER**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis no 2017-147 pour la propriété située au 492, rue Laurier, lot 5 685 478 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande consiste à ajouter de la pierre et une marquise sur la façade du bâtiment principal, à changer le revêtement extérieur en acier émaillé et à ajouter un escalier de secours sur le mur arrière;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA no 594-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis no 2017-147.

Adopté à l'unanimité

---

17201-05-2017  
point no 7h

### **PIIA AFFICHAGE – 346, ROUTE 273**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis no 2017-156 pour la propriété située au 346, Route 273, lot 3 383 944 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande consiste à ajouter une enseigne murale à la façade du bâtiment principal et à modifier l'enseigne autonome existante;





ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA no 594-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis no 2017-156.

Adopté à l'unanimité

17202-05-2017  
point no 7i

---

### **DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 584 429 du cadastre du Québec souhaite modifier l'usage des bâtiments existants sur son terrain pour en faire un garage de mécanique automobile, ainsi qu'un centre de vente, d'installation et d'entreposage de pneus;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans la zone 5A, en référence au règlement de zonage no 590-2007;

ATTENDU QU'en vertu de la LPTAA, les droits reconnus se limitent à l'utilisation exercée avant le 9 novembre 1978, soit pour le commerce de recyclage et de vente de pièces automobiles et réparation et entretien de véhicules lourds;

ATTENDU QU'en vertu du chapitre 17 sur la gestion des droits acquis, du règlement de zonage en vigueur, seul l'usage réparation et entretien de véhicules lourds peut être exercé sur cette propriété;

ATTENDU QUE la superficie visée par la présente demande d'autorisation est de 17 043,9 mètres carrés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal de Saint-Apollinaire demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser l'exclusion de la zone agricole proposée pour les motifs suivants :

- Le potentiel d'utilisation à des fins agricoles de ce lot est très faible
- Le plan d'urbanisme favorise l'utilisation de la route provinciale 273 comme axe commercial principal en zone urbaine afin de desservir une clientèle interne, externe et en transit;
- L'exclusion proposée n'augmente pas les contraintes aux exploitations agricoles avoisinantes existantes en vertu des distances séparatrices aux odeurs édictées par le règlement de zonage en vigueur;
- Cette autorisation sera bénéfique pour l'homogénéité du milieu, puisque la nouvelle vocation de cette propriété en rehaussera la qualité;
- Une réponse favorable à cette demande permettra à un ou à de nouveaux commerces de s'implanter le long de la Route 273, ce qui sera très favorable pour le développement économique de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité.

17203-05-2017  
point no 7j

---

### **DEMANDE À LA MRC DE LOTBINIÈRE POUR UNE MODIFICATION DU SADR**

ATTENDU QUE la Municipalité acheminera une demande auprès de la CPTAQ pour l'exclusion de la zone agricole du lot 3 584 429 du cadastre du Québec, situé au 481, Route 273;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans la zone 5A, en référence au règlement de zonage no 590-2007;

ATTENDU QUE si cette demande est autorisée, la Municipalité agrandira la zone 102C identifiée au plan de zonage du règlement no 590-2007;



ATTENDU QUE la carte 33 du périmètre urbain de Saint-Apollinaire devra être modifiée afin d'établir les classes d'usages commerciales dans la nouvelle zone 102C;

ATTENDU QUE cette demande d'exclusion de la zone agricole n'entraînera pas d'effet négatif sur la pratique des activités agricoles, notamment en ce qui a trait à l'agrandissement des bâtiments d'élevage en place ou à l'accroissement de leur production;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal de Saint-Apollinaire demande à la MRC de Lotbinière de s'engager à modifier son schéma d'aménagement et développement révisé, pour faire suite à une autorisation de la CPTAQ à la demande d'exclusion de la zone agricole du lot 3 584 429 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

---

17204-05-2017  
point no 7k

### **AUTORISATION AFFICHAGE – 386, RUE LAURIER**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande afin d'installer une enseigne temporaire sur le lot 3 584 350 du cadastre du Québec située au 386, rue Laurier;

ATTENDU QUE l'enseigne temporaire annoncera l'événement communautaire de la course des 4 vents qui aura lieu le 17 juin 2017 à Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le propriétaire du terrain visé par la demande a donné son autorisation;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement de zonage numéro 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser l'installation temporaire de l'enseigne relatif à l'événement de la course des 4 vents.

Que l'enseigne soit enlevée au plus tard 15 jours suivant la date de l'événement tel que spécifié à l'article 12.13 du règlement de zonage en vigueur.

Adopté à l'unanimité

---

17205-05-2017  
point no 7l

### **DÉROGATION MINEURE 122 À 128, RUE DES TULIPES**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de dérogation mineure numéro 2017-022 pour les propriétés situées au 122 à 128, rue des Tulipes, lots 5 370 450 et 5 370 451 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le propriétaire doit apporter des modifications au bâtiment pour ajouter un mur coupe-feu qui excède la toiture afin de respecter les exigences de la garantie pour une habitation bifamiliale jumelée;

ATTENDU QUE pour le propriétaire, les travaux demandés semblent complexes considérant l'architecture du toit;

ATTENDU QUE le propriétaire voudrait créer un seul lot pour que l'immeuble devienne une habitation multifamiliale de 4 logements;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure consiste à réduire la largeur d'un lot à 26,64 mètres alors que la norme est de 30 mètres et de réduire la superficie à 824,5 mètres carrés alors que la norme est de 900 mètres carrés;

ATTENDU QUE la demande vise également l'aménagement de 2 aires de stationnement de 4 cases chacune avec sortie des véhicules en marche arrière, alors que le règlement spécifie qu'une aire de stationnement de 6 à 8 cases doit être aménagée pour permettre l'accès et la sortie des véhicules en marche avant dans les allées d'accès;



ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 18 avril 2017;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le demandeur dépose à la Municipalité un dossier argumentaire satisfaisant, préparé par un architecte, expliquant les raisons pour lesquelles il ne recommande pas d'effectuer les travaux pour ajouter un mur coupe-feu à l'immeuble en construction situé au 122 à 128, rue des Tulipes.

Adopté à l'unanimité

---

17206-05-2017  
point no 8a

### **EMBAUCHE DE L'ÉQUIPE DE COORDINATION DU TERRAIN DE JEUX, SAISON 2017**

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée via l'Apollinairois de mars pour le poste de coordonnatrice du terrain de jeux 2017 et que des entrevues ont été réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager Mariane Giguère et Vanessa Rousseau à titre de coordonnatrices du terrain de jeux pour la saison 2017, selon les modalités prévues au contrat.

L'horaire de travail consiste à un maximum de 40 heures par semaine, de la mi-mai à la fin août.

Le conseil municipal autorise M. Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

---

17207-05-2017  
point no 8b

### **EMBAUCHE DE L'ÉDUCATRICE VOLANTE DU TERRAIN DE JEUX 2017**

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée via l'Apollinairois de mars pour le poste de coordonnatrice du terrain de jeux 2017 et que des entrevues ont été réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De créer un nouveau poste et d'engager Esther Garneau à titre d'éducatrice volante du terrain de jeux pour la saison 2017, selon les modalités prévues au contrat.

L'horaire de travail consiste à un maximum de 40 heures par semaine, de la mi-mai à la fin août.

Le conseil municipal autorise M. Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

---

17208-05-2017  
point no 8c

### **ENGAGEMENT D'UNE COORDONNATRICE DE SOCCER ET D'UNE ADJOINTE**

ATTENDU QUE les 2 responsables du soccer de l'an dernier désirent renouveler leur contrat de travail pour la saison 2017;



IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'embaucher Stacey Ficket comme coordonnatrice de soccer pour la saison 2017. Le poste est temporaire, sur un horaire variable, à un montant hebdomadaire de 175 \$, pour 19 semaines, payable aux 2 semaines.

D'embaucher Rosalie Cyr Demers comme adjointe à la coordonnatrice. Le poste est temporaire, sur un horaire variable, à un montant hebdomadaire de 55 \$, pour 18 semaines, payable aux 2 semaines.

Les 2 employées seront considérées comme travailleuses autonomes à contrat.

Adopté à l'unanimité.

17209-05-2017  
point no 8d

### INSCRIPTION À LA 3<sup>E</sup> ÉDITION DU RENDEZ-VOUS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC

ATTENDU QUE l'Association des bibliothèques publiques du Québec, en partenariat avec les Bibliothèques de Montréal, présente la troisième édition du *Rendez-vous des bibliothèques publiques du Québec*, un événement de formation de 2 jours qui se tiendra les 25 et 26 mai prochains;

ATTENDU QUE la Municipalité est membres de l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ);

ATTENDU QUE la responsable de la bibliothèque, Kim Picard, désire participer à cet événement de formation qui permettra de développer ses compétences pour mieux servir notre communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'inscrire Kim Picard à cet événement qui se tiendra à l'auditorium de la Grande Bibliothèque de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, à Montréal, pour un coût de 350 \$.

Les frais de déplacement, de repas, d'inscription et d'hébergement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives jusqu'à concurrence d'environ 650 \$ au total.

Adopté à l'unanimité.

17210-05-2017  
point no 10a

### ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'abat-poussière liquide;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

Nom de la compagnie	Abat-poussière	Prix au litre	Total avant taxes
Sebci inc.	Chlorure de calcium liquide	0,220 4 \$	6612,00 \$
Les Entreprises Bourget inc.	Chlorure de calcium liquide	0,221 \$	6630,00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 30 000 litres de chlorure de calcium liquide 20 % auprès Sebci inc. pour le transport et l'épandage, au coût de 6612,00 \$ plus taxes.

Que cette résolution remplace et abroge la résolution no 17182-04-2017.

Adopté à l'unanimité



17211-05-2017  
point no 10b

### **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE LA RUE DE L'ÉGLISE ET RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour effectuer les travaux de la rue de l'Église et rue Principale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, en ce qui a trait aux travaux de la rue de l'Église et rue Principale.

Adopté à l'unanimité.

17212-05-2017  
point no 10c

### **PROLONGATION DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT**

ATTENDU QUE les contrats pour l'entretien des chemins d'hiver et stationnements viennent à échéance;

ATTENDU QU'il est inscrit aux contrats qu'il est possible de les prolonger de 2 années subséquentes, sous réserve de l'acceptation par le Conseil municipal;

ATTENDU QUE les parties sont d'accord pour prolonger les contrats aux taux suivants :

	Ferme des jumeaux Lamontagne	L. Delisle	Paysagiste 2000 inc.
	Stationnements	Secteur urbain	Secteur rural
Saison 2017/2018	26 751,73 \$	165 000,00 \$	275 914,00 \$
Saison 2018/2019	26 751,73 \$	165 000,00 \$	281 432,00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De prolonger les 3 contrats de déneigement pour 2 années subséquentes, aux taux indiqués au tableau ci-dessus, en plus des taxes applicables.

Adopté à l'unanimité

17213-05-2017  
point no 10d

### **CONTRAT POUR LA TONTE DE GAZON DU TERRAIN SIS DERRIÈRE LA MAISON DES AÎNÉS**

ATTENDU QUE M. Yves Moreau a proposé ses services pour effectuer la tonte de gazon du terrain sis derrière la Maison des Aînés, et ce, à chaque semaine;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder, pour la saison estivale 2017, le contrat de tonte de gazon du terrain situé derrière la Maison des aînés à M. Yves Moreau, pour un montant de 800 \$ plus taxes, soit 919,80 \$.

Adopté à l'unanimité

17214-05-2017  
point no 10e

### **OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE 2017**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de pavage sur le territoire de la municipalité, par le biais du site Se@o;



ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

#	NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES
1	Les Entreprises Lévisiennes inc.	858 677,63 \$
2	Construction BML, division de Sintra inc.	874 219,66 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Les Entreprises Lévisiennes, pour la somme de 858 677,63 \$ incluant toutes taxes.

Que la dépense pour les travaux dans les rangs Prairie-Grillée, Gaspé, Marigot et route du Cap, au montant estimé à environ 305 000 \$, soit prélevée dans le compte affecté aux fonds réservés Carrières/Sablières.

Que la dépense pour les travaux des rangs Saint-Lazare et Bois-Franc, au montant estimé à environ 255 000 \$, soit prélevée à même le surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité

17215-05-2017  
point no 10f

#### **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 163 538 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité

17216-05-2017  
point no 10g

#### **MANDAT À HORTI-TAILLE POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER DES TERRAINS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la compagnie Entretien paysager Horti-Taille effectue l'entretien paysager des terrains municipaux en période estivale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat d'entretien paysager pour la saison 2017 à Entretien paysager Horti-Taille pour un montant de 9075 \$ plus taxes.

Les tâches à effectuer sont :

- Nettoyage printanier des plates-bandes
- Désherbage des plates-bandes
- Plantation des annuelles
- Taille des arbustes au besoin
- Taille des arbres (branches trop basses)
- Protection hivernale des végétaux qui en ont besoin



Les végétaux annuels ne sont pas inclus, ni la création des pots.

Adopté à l'unanimité.

17217-05-2017  
point no 11a

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET VÉRIFICATION COMPTABLE**

ATTENDU QUE la firme Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette a déposé les états financiers terminés au 31 décembre 2016 à la Municipalité de manière préalable et que ceux-ci sont prêts;

ATTENDU l'avis prévu au Code municipal art. 176.1.

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le dépôt des états financiers et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3.

**ÉTAT DES RÉSULTATS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

	Budget 2016	Réalizations	
		2016	2015
<b>Revenus</b>			
Taxes	6 438 807	6 815 305	6 359 295
Paiements tenant lieu de taxes	40 617	34 450	42 003
Transferts	620 862	648 417	622 398
Services rendus	660 050	708 948	717 822
Autres	566 050	1 155 823	602 919
	<b>8 326 386</b>	<b>9 362 943</b>	<b>8 344 437</b>
<b>Investissement</b>		2 938 008	3 969 496
		<b>12 300 951</b>	<b>12 313 933</b>
<b>Dépenses</b>			
Administration générale	1 250 257	1 353 068	1 127 664
Sécurité publique	1 210 743	1 315 806	1 334 664
Transport	1 500 581	1 339 368	1 819 570
Hygiène du milieu	1 298 682	1 244 175	1 642 726
Santé et bien-être	5 090	4 927	13 138
Aménagement, urbanisme et développement	437 305	661 295	478 932
Loisirs et culture	1 163 635	1 110 648	1 152 604
Frais de financement	223 678	358 211	214 253
Amortissement des immobilisations	1 269 967	1 533 496	0
	<b>8 359 938</b>	<b>8 920 994</b>	<b>7 783 551</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	<b>(33 552)</b>	<b>3 379 957</b>	<b>4 530 382</b>
Moins : revenus d'investissement (taxes d'accise)		(2 938 008)	(3 969 496)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b>(33 552)</b>	<b>441 949</b>	<b>560 886</b>
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>			
Amortissement (immobilisations)	1 269 967	1 533 496	1 481 943
Coût des propriétés vendues		250 000	
Remboursement de la dette à long terme	(301 400)	(477 156)	(324 400)
<b>Affectations</b>			
Activités d'investissement	(937 515)	(1 175 805)	(1 170 130)
Excédent (déficit) accumulé			(94 313)
Autres éléments de conciliation	2 500	2 500	61 710
	<b>33 552</b>	<b>133 035</b>	<b>45 190</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>0</b>	<b>574 984</b>	<b>515 696</b>

Adopté à l'unanimité



17218-05-2017  
point no 11b

**RÉCEPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION ET DE LA CORPORATION DES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de l'OMH et de la Corporation des aînés pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit verser aux organismes un montant équivalant à 10 % du déficit;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'effectuer le paiement de 3380 \$ à l'OMH et 1786 \$ à la Corporation des Aînés.

Deux chèques distincts doivent être faits à l'Office municipal d'habitation, avec mentions distinctes.

Adopté à l'unanimité

point no 11c

**POINT D'INFORMATION : DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF**

La directrice générale dépose deux états comparatifs selon l'article 176.4 du Code municipal.

Le 1<sup>er</sup> compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et précédent pour les quatre (4) premiers mois, ainsi que l'écart avec la période précédente.

	Le solde du budget 2016 pour les 4 <sup>e</sup> mois	Le solde du budget 2017 pour les 4 <sup>e</sup> mois	Écart avec la période précédente
<b>Revenus</b>			
Taxes	6 471 848 \$	6 786 276 \$	314 428 \$
Paiement tenant lieu de taxes	2 571 \$	0 \$	(2 571 \$)
Transferts	12 049 \$	59 171 \$	47 122 \$
Services rendus	42 174 \$	101 698 \$	59 524 \$
Autres services rendus	176 067 \$	132 514 \$	(43 553 \$)
Imposition de droits	115 481 \$	125 303 \$	9 822 \$
Intérêts	10 549 \$	9 411 \$	(1 138 \$)
Autres revenus	407 450 \$	182 263 \$	(225 187 \$)
<b>Total des revenus</b>	<b>7 238 189 \$</b>	<b>7 396 635 \$</b>	<b>158 446 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
Administration générale	306 847 \$	377 861 \$	71 014 \$
Sécurité publique	142 459 \$	183 714 \$	41 255 \$
Transport	537 189 \$	609 429 \$	72 240 \$
Hygiène du milieu	342 090 \$	446 468 \$	104 378 \$
Santé et bien-être	0 \$	184 \$	184 \$
Aménagement & urbanisme	120 661 \$	129 555 \$	8 894 \$
Loisirs & culture	342 661 \$	311 319 \$	(31 342 \$)
Frais de financement	148 903 \$	43 344 \$	(105 559 \$)
Remb. de la dette à long terme	105 300 \$	0 \$	(105 300 \$)
Affectations	161 134 \$	101 629 \$	(59 505 \$)
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 207 244 \$</b>	<b>2 203 503 \$</b>	<b>3 741 \$</b>
<b>Surplus/déficit de l'exercice</b>	<b>5 030 945 \$</b>		





Dans le 2<sup>e</sup>, nous avons le budget 2017 et le solde courant.

	Budget 2017	Solde courant du budget 2017
<b>Revenus</b>		
Taxes	6 673 076 \$	6 786 276 \$
Paiement tenant lieu de taxes	39 887 \$	0 \$
Transferts	565 140 \$	59 171 \$
Services rendus	135 171 \$	101 698 \$
Autres services rendus	550 230 \$	132 514 \$
Imposition des droits	421 500 \$	125 303 \$
Intérêts	45 000 \$	9 411 \$
Autres revenus	302 000 \$	182 263 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>8 732 004 \$</b>	<b>7 396 635 \$</b>
<b>Dépenses</b>		
Administration générale	1 299 456 \$	377 861 \$
Sécurité publique	1 421 294 \$	183 714 \$
Transport	2 147 794 \$	609 429 \$
Hygiène du milieu	1 838 557 \$	446 468 \$
Santé et bien-être	5 936 \$	184 \$
Aménagement & urbanisme	471 446 \$	129 555 \$
Loisirs & culture	1 430 004 \$	311 319 \$
Frais de financement	284 243 \$	43 344 \$
Remboursement de la dette à long terme	657 700 \$	0 \$
Affectations & transferts	(1 512 975 \$)	(102 724 \$)
Immobilisations	738 550 \$	228 186 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>8 782 004 \$</b>	<b>2 432 784 \$</b>

17219-05-2017  
point no 12a

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 804-2017 DÉCRÉTANT LES HEURES D'OUVERTURE DE LA PISTE DE MOTOCROSS 911 X-PARK POUR LA SAISON 2017**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 383 676 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, autorise un locataire à poursuivre l'exploitation de la piste de motocross sur sa propriété;

ATTENDU QUE le Conseil désire réglementer les heures d'ouverture de la piste de motocross 911 X-PARK sur la route Terre-Rouge;

ATTENDU QU'une cohabitation harmonieuse des activités résidentielles, agricoles et sportives dans ce secteur est souhaitable;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 804-2017 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17220-05-2017  
point no 12b

**ANNULATION DE LA PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE – 107, RUE DES ORCHIDÉES**

ATTENDU QUE la Municipalité a signé une promesse d'achat et de vente avec Madame Isabelle Larose et Monsieur Christian Drouin, pour le terrain situé au 107, rue des Orchidées, lot 4 448 286 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QU'un dépôt de 2000 \$ a été payé à la Municipalité lors de la signature de la promesse d'achat;



ATTENDU QU'une résolution portant le numéro 17132-02-2017 a été adoptée le 6 février 2017;

ATTENDU QUE les acheteurs ont décidé d'acheter une résidence existante à Saint-Apollinaire et de retirer leur promesse d'achat;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une seconde offre d'achat pour ce même terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'annuler la promesse d'achat et de vente acceptée le 6 février 2017 entre la Municipalité et Madame Isabelle Larose et Monsieur Christian Drouin, pour le terrain situé au 107, rue des Orchidées, lot 4 448 286 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

D'effectuer le remboursement du dépôt de 2 000 \$ seulement lorsque le terrain du 107, rue des Orchidées, lot 4 448 286, sera vendu et que l'acte notarié sera signé.

Adopté à l'unanimité.

---

17221-05-2017  
point no 12c

### **ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE – 107, RUE DES ORCHIDÉES**

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée entre la Municipalité et Madame Martine Savard et Monsieur Keven Côté pour le lot 4 448 286 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, terrain situé au 107, rue des Orchidées;

ATTENDU QUE le prix de vente a été fixé à 73 212,89 \$, soit au taux de 8,50 \$ du pied carré, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre à Madame Martine Savard et Monsieur Keven Côté, le lot 4 448 286 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, terrain situé au 107, rue des Orchidées, pour le montant de 73 212,89 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

---

17222-05-2017  
point no 12d

### **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA DÉMOLITION DU 62, RUE DE L'ÉGLISE**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour effectuer les travaux de démolition de la résidence du 62, rue de l'Église;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, en ce qui a trait aux travaux de démolition de la résidence du 62, rue de l'Église.

Adopté à l'unanimité.

---

17223-05-2017  
point no 12e

### **EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE COMME SECRÉTAIRE-ADMINISTRATIVE**

ATTENDU QU'une offre d'emploi est parue dans le journal Le Peuple de Lotbinière, ainsi que sur le site internet de la Municipalité, pour l'embauche d'une secrétaire administrative;



IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de madame Marie-Pierre Deschênes pour occuper le poste de secrétaire administrative.

Le poste est à temps plein, 35 heures/semaine, et débutant le 1<sup>er</sup> mai 2017.

Que les conditions de travail soient celles inscrites à la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

---

17224-05-2017  
point no 12f

**ACHAT DE CARTES POUR LE SOUPER MÉCHOUI DES CHEVALIERS DE  
COLOMB**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont été invités à participer au souper annuel de méchoui porc et bœuf des Chevaliers de Colomb, qui a eu lieu le samedi 29 avril dernier à la salle communautaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 6 cartes pour le Souper méchoui des Chevaliers de Colomb, au coût de 25 \$ chacune, pour un total de 150 \$.

Adopté à l'unanimité.

---

17225-05-2017  
point no 12g

**INSCRIPTION À LA CLASSIQUE DE GOLF DES ÉTOILES 2017**

ATTENDU QUE le samedi 10 juin prochain se tiendra la Classique de golf des Étoiles 2017;

ATTENDU QUE ce tournoi est une activité-bénéfice dont les profits sont remis à la Fondation Philippe Boucher;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De contribuer financièrement à cette activité pour un coût total de 870 \$ afin de soutenir généreusement les enfants défavorisés de notre milieu.

Adopté à l'unanimité.

---

17226-05-2017  
point no 13a

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer Alexandre D'Amour, conseiller no 6, comme maire suppléant, pour une période de 6 mois à compter de ce jour.

Que monsieur D'Amour soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte notarié et/ou document requis, incluant les transactions bancaires, en remplacement de M. Bernard Ouellet, lorsque celui-ci est absent et que telle signature est requise durant cette période.

Adopté à l'unanimité

---



17227-05-2017  
point no 16

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2017 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

---

17228-05-2017  
point no 17

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 1<sup>er</sup> mai 2017, à 20 h 43 .

Adopté à l'unanimité

---

Bernard Ouellet,  
Maire

Martine Couture,  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

*PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 5 JUIN 2017*